ROUBAIX

84, Grande-Rue, 84

DÉPÊCHES DE LA NUIT

CHAMBRE

Interpellation Lasies

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de **M. Lasies** sur la pression exercée par le gouvernement sur les magistrats, afin d'interrompre pour une catégorie de citoyens le cours de la justice.

M. Lasies rappelle qu'il y a un an, il a déposé déjà pareille interpellation. Il discutera, dit-il, avec le garde des sceaux comme doivent discuter entre eux deux bouilleurs de cru faits pour s'entendre.

Il paraît que la justice n'a pas fait son devoir. **M. Lasies** cite un certain nombre de cas dans lesquels le gouvernement a fait pencher le plateau selon qu'il s'agissait d'amis ou d'adversaires. Le gouvernement, selon l'orateur, met la justice au profit d'un parti.

M. Méline avait combattu le socialisme à la vieille manière, drapeau contre drapeau, M. Waldeck-Rousseau combat peut-être en forgeant les armes avec lesquelles on le combattra demain.

La Chambre dira si elle approuve le ministre de la justice, et le ministre dira s'il pense qu'un gouvernement pour se défendre a le droit d'employer tous les moyens et de dicter des ordres à la justice (Applaudissements).

M. Monis, garde des sceaux, répond à M. Lasies. Les jugements auxquels il est fait allusion ont été rendus par la justice agissant dans la plus complète indépendance. Si des affaires ont été retardées, dit-il, ça été pour faire profiter les inculpés du bénéfice de l'amnistie.

Mais **M. Lasies** revient à la charge. Au moment, dit-il, où l'affaire Judes a été retardée, il n'était nullement question de l'amnistie. Le Garde des Sceaux doit veiller à ce que la justice fasse son devoir. Dans l'espèce, elle ne l'a pas fait.

M. Lasies remet la question sur le terrain des procès particuliers de M. Monis.

M. Firmin Faure fait de même. M. le ministre de la justice, dit-il, est le chef de la magistrature. *Il est interdit aux magistrats* de faire du commerce. Pourquoi M. Monis en fait-il? (Bruit prolongé à gauche).

Le Président invite M. Firmin Faure à se renfermer dans l'objet de l'interpellation.

M. Firmin Faure. — Je m'incline, mais je ne veux point quitter cette tribune sans dire que l'alliance du Président du Conseil et de M. Monis montre que leur moralité est égale (Bruit).

M. Firmin Faure est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Cette peine entraîne privation de 8 jours d'indemnité.

Divers ordres du jour sont proposés.

A gauche, on réclame l'ordre du jour pur et simple.

M. **Lasies** insiste en faveur de celui qu'il a présenté. L'ordre du jour pur et simple signifierait que la majorité ne veut plus de la séparation des pouvoirs et que la justice peut-être un instrument politique entre les mains du gouvernement.

Vif incident

M. **Millevoye.** — Il y a aujourd'hui trop de magistrats qui rendent des services et non des arrêts! (Vifs applaudissements à droite). On a institué une justice politique et la sécurité des citoyens n'existe plus devant elle.

M. Krauss.— Nous savons trop ce que fut votre père comme premier président à Lyon sous l'Empire. (Tumulte. Dans le bruit, on entend : Tous les républicains tremblaient devant lui.)

M. **Millevoye.** — Vous venez de proférer un mensonge et de commettre une lâcheté. (Exclamations aux bancs des socialistes).

Le Président. — Les paroles proférées des deux côtés sont regrettables. J'invite les deux orateurs à les retirer.

M. Millevoye. — Mon père a été insulté. Je ne retire rien. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

Le Président. — Je vous rappelle formellement à l'ordre.

M. Millevoye. — Mon devoir était de relever un mensonge et de flétrir une lâcheté. (Bruit. — Vifs applaudissements à droite et au centre.)

M. Krauss. — Je tiens à déclarer que je n'ai jamais voulu injurier un homme mort cher à notre collègue. Je n'ai jamais injurié personne ici. Je ne veux pas commencer. J'ai voulu rappeler seulement, sans intention offensante, que son père était magistrat de l'Empire.

Sur ces paroles, l'incident est clos.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 355 voix contre 136.

L'interpellation Pastre

Le Président annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation de **M. Pastre**, sur la persécution dont sont victimes les professeurs républicains et les instituteurs socialistes.

M. Pastre demande à la Chambre de fixer la discussion de son interpellation en tête de l'ordre du jour de vendredi.

Il en est ainsi décidé.

M. Guyesse demande qu'il soit décidé qu'à partir de mardi, les séances du matin seront consacrées à la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Quelqu'un proteste. — Mais il ne vient, dit-il, personne aux séances du matin.

M. Charles Rousse. — Je n'ai pas promis à mes électeurs de siéger toute la journée pour 25 francs par jour.

M. Louis Ricard insiste pour les séances du matin; on ne pourra aboutir sans cela, dit-il.

Les séances du matin sont adoptées par 312 voix contre 234.

La séance, renvoyée lundi matin, est levée à 6 h. 50.

SÉNAT

Les Associations

M. Leygues termine en espérant que la majorité républicaine du Sénat ne sera pas moins ferme que la majorité libérale de 1830.

M. de Marcère cite les opinions de Mirabeau et Condorcet reconnaissant à tout homme le droit d'enseigner. La famille doit être maîtresse de la direction à faire suivre à ses enfants. Il faut à la démocratie son contre-poids ; on doit le trouver dans la liberté.

La séance, suspendue à 5 h., est reprise à 5 h. 15.

M. Delpech cite de nombreux documents émanant de jésuites, dominicains, etc. Il rappelle le discours du père Didon à la distribution de prix d'Arcueil, que présidait le général Jamont, puis la conférence de Notre-Dame par Mgr d'Hulst, en 1895; enfin, un sermon du P. Monsabré, où M. Delpech trouve développées les théories les plus dangereuses, dit-il, pour l'Etat laïque. Il en tire la conclusion que laisser aux congrégations la liberté d'enseigner serait des plus dangereux.

Puis il en arrive à dire que dans l'armée on a pu ces derniers temps s'apercevoir d'un esprit de révolte contre la République.

Le centre et la droite protestent.

M. Waldeck-Rousseau intervient et conteste qu'il existe un si mauvais esprit dans l'armée.

En tout cas, dit **M. Delpech**, on ne peut nier qu'il y ait du fanatisme dans la marine. Il cite l'amiral de Cuverville mettant l'escadre sous la protection de l'archange Saint-Michel.

L'amiral de Cuverville prend la parole.— J'ai été élevé, dit-il, dans un établissement de l'Etat. Et je revendique le droit de croire et de pratiquer (Applaudissements). Ma foi, ajoute-t-il, est pour moi le premier de tous les biens. Elle a été ma consolation. Cette foi donne au marin l'esprit d'abnégation et nous a fait triompher sur tous les points du globe. (Vifs applaudissements).

M. Delpech dit qu'il ne conteste à personne le droit de pratiquer, mais il croit que les officiers généraux ne peuvent pas mettre sous la protection d'un archange, un navire sur lequel se trouvent des marins pouvant appartenir à tous les cultes.

La discussion est renvoyée à ce matin à 9 heures.

La séance est levée à 6 h. 30.

LES INCIDENTS A LA CHAMBRE

Paris. — A la suite des paroles prononcées en séance, M. Krauss a envoyé ses témoins MM. Ch. Gras et Fournière à M. Millevoye qui les a mis en rapport avec MM. Ferrette et Julien Dumas.

Après explications les témoins ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

L'AFFAIRE LUR-SALUCES

Paris.— Les défenseurs de M. Lur Saluces ont fait signer aujourd'hui après-midi la liste des témoins qu'ils se proposent de faire citer. Cette liste comprend très peu de noms.

PETIT CALENDRIER

Samedi 22. — **St-Paulin.** — Ador. Haverskerque, Salomé.

Soleil : lever 3 h. 58, coucher 8 h. 5. — Lune : lever 10 h. 40 m., coucher 11 h. 12 s.

Dimanche 23. — **St-Leufroy.** — Ador. Saméon.

Soleil : lever 3 h. 59, coucher 8 h. 5. — Lune : 11 h. 53 m., coucher 11 h. 35 s.

TEMPÉRATURE

En France, le temps va devenir très chaud avec ciel généralement beau et orageux dans l'Ouest.

La température moyenne 18°2 a été supérieure de 2°2 à la normale.

Température maximum 19°1 ; minimum 16°8.

Baromètre à 8 h. du soir 765 m/m 7.

Lille, 2 h. du matin 77°2 m/m. Temps couvert.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

Ephémérides Roubaisiennes

22 juin 1815. — Deuxième abdication de Napoléon. Le Roi Louis XVIII rentra en France par le département du Nord dont la population l'accueillit avec enthousiasme tant elle était fatiguée des guerres continuelles et de leurs tristes conséquences.

L'ancienne administration municipale remplaça aussitôt le commissaire Roblin, envoyé par le gouvernement des Cent Jours et vota au Roi une adresse de dévouement d'un style étonnant pour exprimer sa joie et sa satisfaction.

Voici ce document curieux :

« Sire,

» Tous nos vœux, les vœux de tous les bons Français, sont encore une fois comblés ! Le sceptre de fer, qu'une poignée de factieux avait fait peser de nouveau sur notre infortunée patrie, est enfin brisé pour jamais, et notre roi, Louis-Le-Désiré, est remonté avec toutes ses vertus sur le trône révéré de St-Louis.

» Notre premier besoin, Sire, en apprenant cet heureux événement, fut de nous livrer avec abandon aux transports de la joie la plus vive, la plus pure et la plus unanime. Quinze jours d'actions de grâce et de fêtes non interrompues ont à peine suffi à l'explosion de nos sentiments trop longtemps comprimés.

» Que n'étiez-vous au milieu de nous, Sire, que n'étiez-vous témoin de notre allégresse! Mais nous avions votre image chérie, elle a constamment présidé à nos réjouissances.

» Nous éprouvons, Sire, un autre besoin, non moins pressant : c'est de déposer, aux pieds de Votre Majesté, le respectueux hommage de l'amour sincère, de l'attachement inviolable et du dévouement sans bornes que vous ont voués pour toujours les habitants de Roubaix, dont nous sommes les interprètes.

» Daignez, Sire, agréer cet hommage et croire que vous n'avez pas de sujets plus fidèles que... »

(Suivent les signatures).

Le Maire était alors M. Roussel-Grimonprez, ardent royaliste.

Jean Ghislain

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juin 1901

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni, vendredi soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Carrette, maire.

La séance est ouverte à 8 h. 40.

Il est procédé à l'appel nominal. Sont absents : MM. Denève (motivé), Edouard Motte, Bayart, Paul Despature (excusés), Tonneau.

Le citoyen Carpentier Achille est élu secrétaire par 17 voix sur 27 votants, 7 voix à M. Deschodt, une à M. le docteur Lepoutre et une à M. Despature.

M. Chabrouillaud donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté après une observation faite par M. le docteur Lepoutre à propos de l'ancien directeur de la maternité Boucicault.

M. le docteur Lepoutre aurait voulu voir figurer au procès-verbal les motifs donnés par le citoyen Bailleul, et pour lesquels une indemnité allouée lui était votée.

Ordre du jour :

Le compte administratif de l'exercice 1900 ; le compte de gestion de l'exercice 1900 ; et le budget supplémentaire de l'exercice 1901, sont renvoyés à l'examen de la 1re commission.

SUPPRESSION ET REMPLACEMENT des taxes d'Octroi

M. le Maire, donne lecture du long rapport, dont nous avons publié des extraits sur cette question importante.

Cette lecture dure depuis 9 h. 20 jusque 10 h. 1/2.

M. le Maire fait ressortir par des inflexions de voix les attaques contre la Chambre de Commerce et la Société industrielle que contient le rapport.

Pendant cette lecture M. Ed. Delesalle, adjoint au maire de Lille, entre dans la salle et prend place à une table avec M. Chabrouillaud, secrétaire-général de mairie.

Il est question dans le rapport du maire d'une Société anonyme de peignage entre le canal et le chemin de fer dont on cite les impositions.

M. Motte demande s'il s'agit de son peignage.

M. le Maire répond que cela n'a pas d'importance de connaître quel est l'établissement qui est visé.

Intervention de M. Motte

M. Motte demande de passer à la discussion avant de lire le projet de délibération.

Il s'étonne de l'aigreur mise dans le rapport qui prend à partie tout le monde.

M. Motte dit que les sursis obtenus et ceux à obtenir sont préjudiciables à la ville.

M. le Maire espère que le projet aboutira, suivant lui, avant la fin du mois.

M. Motte relève les *gros mots* que contient le rapport et il constate que Lille, Tourcoing, Armentières, etc., n'ont pas encore déposé leur projet sur cette question, de même que Marseille. M. Flaissières n'a accompli que la partie urgente de la réforme. Il n'y a que Lyon et Roubaix qui se lancent dans cette aventure.

M. Stienne interrompt M. Motte, et menace « d'envoyer son pied quelque part » à M. Noyelle. Comme on le voit, les socialistes sont les gens « polis » du Conseil.

M. Motte constate que M. le maire Carrette, entendu par la Commission, il y a 6 ans, présidée par M. Bardoux, a déclaré que la question était importante et que les taxes pourraient faire fuir l'industrie.

M. Motte fait ressortir que nous ouvrons nos portes à Tourcoing — la sœur jumelle — qui, elle, nous ferme les siennes.

M. le Maire trouve la chose très naturelle. Il ne s'occupe pas de Tourcoing !

M. Motte expose que M. Caillaux à l'intention de calquer la taxe sur les débitants de boissons, dans toute la France, sur celle de Lyon. Les cabaretiers pourraient bien aussi, dans l'avenir, à Roubaix, subir le même sort que les industriels.

M. Motte se moque de la « spontanéité » du maire pour modifier son projet.

M. Motte démontre que si les usines paient moins d'impositions directes à Roubaix que dans les villages voisins elles ont par contre payé des droits d'octroi importants, il cite, en exemple, son peignage qui paie en impositions 14,194 fr. et qui paierait à Leers un peu plus de 20,000 fr. mais pour la construction duquel on a versé dans les caisses de l'octroi la jolie somme de 214,312 fr., ce qui représente un intérêt annuel de 11,000 fr., plus une somme de même importance pour l'amortissement, qu'il n'aurait pas dû payer à Leers.

M. Stienne, qui interrompt, s'attire une verte réplique de M. Motte.

Comme conclusion, M. Motte demande que la Ville s'en tienne à la réforme partielle de l'octroi.

M. le Maire réplique que le Conseil a déjà voté le principe de la suppression totale.

Les observations de M. Sayet

M. Sayet a la parole. Il reprend une à une les attaques et les erreurs du nouveau projet mais la majorité l'interrompt à plaisir; son siège est fait et elle votera quand même, malgré toutes les bonnes raisons invoquées, le projet du maire.

M. Sayet conclut comme M. Motte au dégrèvement partiel.

M. Noyelle présente quelques observations à propos des taxes qui vont atteindre le petit commerce.

Pendant cette lecture, M. Bailleul se met à bâiller tout haut.

M. Deschodt. — C'est vous l'homme poli !

M. le Maire donne ensuite lecture de la délibération qui termine le rapport et dont nous avons publié un résumé.

UN AMENDEMENT DE M. MOTTE

M. Motte demande que si le résultat des taxes était supérieur à celui des droits d'octroi le surplus soit affecté au dégrèvement de l'année qui suivra.

M. Bailleul combat cette proposition, et l'amendement de M. Motte est rejeté par la majorité, de même qu'elle rejette la proposition de M. Sayet relative au dégrèvement partiel. Puis la délibération du Maire est adoptée. La minorité vote contre.

M. Eugène Motte. — Vous êtes moins sage qu'à Marseille !

Le Conseil approuve ou renvoie aux commissions des questions diverses.

Le Préfet a annulé la délibération prise par la majorité collectiviste du Conseil qui avait voté un subside pour l'érection d'un monument aux victimes de Fourmies. Acte est donné de communication.

Rapports des Commissions

Ecole de natation.—Par suite d'un compte de mitoyenneté relatif à l'école de natation, M. Jules Legrand, représentant de la société l' « Union de Roubaix-Tourcoing » doit à la ville une somme de 99 fr. 18 que le Conseil inscrit en recette.

Postes et Télégraphes. — Le compte de mitoyenneté relatif au Bureau central des Postes et Télégraphes a été réglé, ainsi qu'il suit : Il est dû par la ville à M. Henri Jeu 78 fr. 62 et à l'Etat, 16 fr. 20 que le conseil vote en dépense.

Acquisition de terrains. — Mme veuve Scanips a été autorisée à construire un bâtiment au chemin de la Mackellerie. De ce fait, elle a cédé à la ville, une parcelle de terrain de 34 m. 78 pour laquelle la ville doit 347 fr. 80 que le conseil vote en dépense.

L'application du plan d'alignement approuvé a entraîné la cession à la Ville d'un terrain mesurant 10 m. q. 03, cédé par Mme Delvoye-Ollivier qui a été autorisée à ériger une construction front au chemin d'intérêt commun n° 148 (rue d'Hem). Ce terrain a été estimé à 4 fr. le mètre superficiel, ce prix est accepté par la cessionnaire; la Ville lui doit donc 40 fr. 12 que le Conseil vote.

Rue de la Basse-Masure. — Par suite de l'alignement délivré par arrêté du Maire le 22 juin 1900 à M. Louis Vandamme, celui-ci a été contraint de céder à la Ville, pour être incorporé à la rue de la Basse-Masure, un terrain mesurant 24 m. q. 74, évalué à 5 fr. le mètre superficiel. M. Vandamme accepte ce prix et le Conseil aussi.

Ebouage. — Le Conseil approuve le projet de mise en adjudication des travaux d'entretien du matériel roulant du service de l'enlèvement des immondices.

— Le rapport de M. le directeur du service de la voirie municipale fait connaître que pour solder les dépenses de la section de l'enlèvement des immondices afférentes à l'exercice 1900 il manque une somme de 4.426 fr. 97. On peut en conclure que certaines prévisions sont insuffisantes et que, lors de la rédaction du prochain budget, il y aura lieu de modifier la disposition de cet article.

Ecoles laïques. — Le Conseil décide la suppression de l'école publique de garçons de la rue Chanzy (2 classes), qui ne compte que 42 élèves et dont l'immeuble appartient au Conseil presbytéral de l'Eglise réformée.

Il demande la création, aux frais de l'Etat, de deux emplois d'adjoints à l'école de garçons de la rue Delezenne, d'un emploi d'adjoint à l'école de garçons de la rue Pierre-de-Roubaix, d'un emploi d'adjointe, avec création de classe enfantine, à l'école élémentaire annexée à l'école primaire supérieure de filles ;

La Fédération des Associations des écoles publiques de Roubaix a l'intention de donner une foire aux plaisirs les dimanche 28 et lundi 29 juillet prochain. Elle sollicite un subside qui lui permette de mener à bien l'organisation de cette fête. Le conseil alloue un subside de 300 francs.

La statue de Paul de Kock. — Le Conseil refuse d'allouer un subside au comité qui à l'outrecuidance de vouloir élever une statue à Paul de Kock.

L'Ancienne. — La société de gymnastique « L'Ancienne » a adressé une demande aux fins d'obtenir un subside de 1200 francs pour lui permettre de participer soit au concours de Jumet, soit à celui de Liège.

Tout en rendant hommage aux sérieux mérites de «L'Ancienne» les commissions ne peuvent proposer d'accueillir favorablement sa demande. En y faisant droit on arriverait à subventionner indirectement une seconde société de gymnastique, sous forme d'un subside se renouvelant chaque année dans un but déterminé, alors que les intentions formelles du Conseil municipal sont de ne plus éparpiller les subventions communales entre sociétés de même genre. Dans ces conditions, la demande est rejetée.

Police. — Le Conseil décide qu'il y a lieu de maintenir Roubaix sur la liste des villes interdites aux récidivistes.

Le legs du docteur Philippart. — Dans la distribution de sa fortune, M. le docteur Philippart, en son vivant docteur en médecine à Roubaix, où il est décédé le 28 février 1901, a légué « à la ville de Roubaix, représentée par son Administration communale, une somme de six mille francs, dont les intérêts serviront à l'entretien de sa tombe au cimetière de Roubaix. »

Cette générosité, dit le rapport, à l'égard de la ville où il s'était enrichi, ne paraîtra excessive à personne, surtout si on la compare aux legs faits à d'autres communes par feu M. Philippart. Chargée d'apprécier si elle pouvait être acceptée, la première Commission a estimé que les charges imposées à la Ville n'étaient pas en rapport avec les avantages procurés par cette libéralité.

Elle propose de refuser purement et simplement le legs de M. Philippart, dont les légataires, dit le rapporteur, pourront s'adresser plus utilement à un entrepreneur d'entretien de monuments funéraires.

La taxe du pain. — Le conseil, à l'exemple des conseils municipaux de Vierzon-Ville, de Marseille, et de nombreuses autres villes, adopte le vœu suivant :

« Le conseil municipal de Roubaix émet le vœu que les Chambres veuillent bien repousser tout projet pouvant avoir pour conséquence : « 1° L'augmentation du prix du pain ; 2° L'amoindrissement de l'autorité municipale en matière de taxe officielle du pain ou de tous autres aliments de première nécessité. »

M. Sayet demande, contrairement aux conclusions du rapport, que le Conseil émette un vœu en faveur de l'adoption du projet de loi présenté par le gouvernement, relatif à la taxe du pain.

M. Thérin combat cette proposition qui est rejetée par la majorité du Conseil.

La séance est levée à minuit 45.

Paroisse St-Antoine de Padoue

Les pèlerinages régionaux pendant le mois de juin

Voici dans quel ordre vont se continuer ces pèlerinages :

23 juin, dimanche, à 6 h. 3/4 du matin, pèlerinage de la Fraternité des Dames du Tiers-Ordre de Roubaix ; messe basse avec chant et prédication.

A 10 h. du matin, pèlerinage des œuvres d'hommes de la paroisse Saint-Martin de Roubaix ; grand'messe chantée par la société chorale des œuvres. — A 3 h., pèlerinage des œuvres de jeunesse de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul de Lille ; vêpres et salut chantés par la chorale du patronage. — A 3 h. 3/4. pèlerinage de la Congrégation d'hommes et de jeunes gens de Courtrai. Les chants du salut par l'assistance. Pèlerinage de la paroisse de Lauwe (Belgique).

Paroisse du Sacré-Cœur

Dimanche 23 juin, continuation des exercices du Jubilé, les messes aux heures ordinaires. A la messe de 7 h., réception des *Chevaliers de la Croix* et des *Pages du Christ*, après la messe, imposition du scapulaire du Sacré-Cœur.

A la grand'messe de 10 h., sermon sur le Sacré-Cœur, par M. l'abbé Bailleul : à 3 h., vêpres suivies de la procession du jubilé ; au salut de 6 heures, sermon.

Eglise Saint-Antoine de Padoue. — Dimanche prochain 23 juin, à l'occasion du Pèlerinage du cercle Saint-Joseph des Champs, à Saint-Antoine, la section chorale du Cercle exécutera à 10 heures, une messe en musique sous la direction de M. H. Carton. L'orgue sera tenu par M. E. Deleporte, organiste de chœur à Saint-Martin.

Pendant la messe, M. Carton chantera le *Pater Noster* de Niedermeyer et l'*Agnus Dei* de Dard, en duo avec M. Grumiaux.

Renversé par un cycliste. — Dans la soirée de jeudi, un cycliste, M. Edouard Traffaes, 22 ans, demeurant rue du Curé, a renversé un garçonnet de 5 ans, Charles Brunel, demeurant rue de la Banque. Un procès-verbal a été dressé à sa charge pour allure trop rapide. Quant au jeune Brunel, M. le docteur Dispa a déclaré qu'il n'avait aucune blessure.

Les accidents de travail. — Un rattacheur, Georges Masseins, demeurant rue d'Hem, travaillant chez M. Cavrois Mahieu, rue Carpeaux, blessé à la main droite, 15 jours de repos.

— Un ouvrier boulanger, Edouard Vauchell, 47 ans, demeurant rue de Denain, travaillant à la « Société de consommation », rue St-André, blessé à la jambe gauche, 15 jours de repos.

— Un menuisier, Alphonse Liagre, 47 ans, demeurant rue Blanchemaille, travaillant chez M. Emile Picavet, même rue, blessé à la main gauche, 15 jours de repos.

— A la filature de MM. Motte, rue des Longues-Haies, un conducteur de machine, Jules Deltour, 52 ans, demeurant rue La Fontaine, blessé à la main, 10 jours de repos.

Expulsé. — Les agents de sûreté Planckaert et Paris ont arrêté, jeudi soir, à 9 heures 1/2, un fraudeur, François Vankeisbelck, 21 ans, demeurant à Mouscron, pour infraction à un arrêté d'expulsion pris contre lui en 1886, à la suite de cinq condamnations en France.

Cet individu, rôdeur dangereux, avait déclaré d'abord se nommer J.-B. Pamelaere, né à Lys, en 1873, et il était porteur d'un acte de naissance à son nom, mais au dépôt il a fini par donner son vrai nom.

Obit du 22 juin. — M. Louis Motte-Vernier, 9 h. 1/2, Saint-Martin, demandé par le Comité directeur de l'« Union catholique ».

Etat-civil de Roubaix

du 21 juin

Naissances. — Léa Tuncq, rue Thècle, 7. — Louise Vonck, rue de la Planche-Trouée, cour L. Florin, 11. — Liévin Willem, rue Longues-Haies, cour Vroman, 17. — Alphonse Poignie, rue des Anges, cour Frère Bodin, 5. — J.-B. Bossut, boulevard de Paris, 108. — Georges Liénard, rue des Arts, impasse Mozart, 9. — J.-B. Demarez, rue Soubise, cour Saint-Pierre, 13. — Raymond Bécu, rue Blanchemaille. — Sophie Herbaut, rue Blanchemaille. — Emile Nicolle, rue Blanchemaille. — Léonie Lecler, rue Blanchemaille. — Renée Tréfier, rue du Collège, 168.

Décès. — Louis Kesteloot, 35 ans, 12, rue d'Arcole. — Marie Heer, 45 ans, rue Blanchemaille. — Alexandrine Dufour, 70 ans, rue de l'Hospice. — Adèle Dubois, 88 ans, rue de Turin, 22. — Marcel Corsin, 5 mois, rue de la Perche, imp. de la Brasserie, 1. — Marcel Jouniaux, 3 mois, rue Blanchemaille.

Mariage. — Gabriel Van Lede, 28 ans, journalier, rue des Chasseurs, 21, et Céline Blancquaert, 31 ans, cuisinière, rue Colbert, 65.

Savon des Princes du Congo, exiger le titre.

WATTRELOS

Accident de travail. — Un dégorgeur, J.-B. Rasson, 33 ans, demeurant au hameau du Touquet, travaillant à Roubaix, au peignage de MM. Motte, rue d'Avelghem, blessé à la main droite. 8 jours de repos.

Blessé en montant sa baraque. — Un marchand de pommes de terre frites, Henri Dehayn, 32 ans, occupé à monter sa baraque sur le champ de la ducasse de Wattrelos, est tombé d'une hauteur de quatre mètres et s'est contusionné au pied droit assez fortement.

Arrestation pour fraude. — Les préposés Grandel et Petit, de service rue Royale, ont arrêté jeudi soir, à 11 h., un tailleur d'habits, Olivier Adolphe, 41 ans, demeurant à Roubaix, rue de la Lys, porteur de tabac à priser et allumettes pour une valeur de 68 fr. 25.

Menus faits.— Un procès-verbal a été dressé à la charge d'un journalier, Jean Debel, 20 ans, demeurant rue d'Avelghem, à Roubaix, pour avoir traversé un champ ensemencé.

— Un peigneur, Charles Dupré, 63 ans, demeurant au Cretinier, a porté plainte à M. Bossard, commissaire de police, contre un individu qui lui aurait volé sa montre.

Etat-civil de Wattrelos

du 21 juin

Naissances. — Edouard Desbarbieux, rue des Trois Couleurs. — Alfred Dupont, Petit Paris.

Décès. — Henri Dassonville, 89 ans 4 mois, sans profession, Place. — Edouard Vandemeulebroucke, 61 ans 5 mois, ouvrier maçon, Bas-Chemin.

La Vitaline, tonique agréable reconstituant p'excellence, 1f' am.

CROIX

A propos du vol d'hier.— L'individu arrêté se nomme Etienne Winterbert, 36 ans, né à Paris, XVIIe arrondissement, demeurant actuellement à Lille, rue de Béthune, 66. Il a été conduit au dépôt de Roubaix, hier soir, à 7 heures.

Vol de lapins. — Chez Arthur Ponthieu, rue de Mulhouse, 15, on a volé 9 lapins à 1 fr. 25 pièce, la nuit dernière. On ne voit pas de trace du voleur.

Tentative de vol. — A l'estaminet du *Nouveau Pont de Croix*, chez la veuve Caucheteux, des voleurs ont essayé, la nuit dernière, de fracturer la porte de l'estaminet. Mme Caucheteux donna l'alarme, mais on n'a pu arrêter les malfaiteurs, qui ont pris aussitôt la fuite.

HEM

Une femme grièvement brûlée. — Un accident qui aurait pu avoir des conséquences mortelles, s'est produit au quartier des Trois-Baudets.

Mlle Flore Henno, 40 ans, habite avec son frère qui est marié. Elle est atteinte d'une maladie nerveuse qui lui occasionne des crises fréquentes. Jeudi vers cinq heures, elle se leva comme d'habitude pour allumer le feu. La paille qui servait à cet usage, venait à peine de s'enflammer que la pauvre fille fut en proie à une crise de nerfs, et tomba les deux bras en avant, au milieu du foyer.

Comme elle n'avait pas poussé un cri, il est probable qu'elle eût été complètement carbonisée. Mais, fort heureusement, son frère se levait au même moment. Il n'eut que le temps de la retirer de sa dangereuse situation et d'arracher ses vêtements auxquels le feu s'était déjà communiqué. Flore Henno avait les mains et les bras couverts d'horribles brûlures; la gorge même qui se trouvait au dessus des flammes, avait été atteinte, mais moins grièvement.

L'état de la pauvre femme s'était quelque peu amélioré vendredi soir.

LANNOY

Certificats d'études. — Hier, ont eu lieu, sous la présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire, les examens du certificat d'études pour les jeunes gens du canton de Lannoy. 148 se sont présentés, 145 ont été reçus. Les prix départementaux ont été décernés : le premier à Louis Decourcelles de Lannoy; le deuxième à Hostens de Lannoy.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues: 85, Rue des Ursulines

LE VOL DE L'ÉGLISE DE LA MARLIÈRE

Arrestation du coupable à Lille

Cette nuit, Louis Lebrun, 18 ans, bobineur, sans domicile, réduit à la mendicité, dans le quartier des Moulins, s'est constitué prisonnier devant M. Gaehlinger, commissaire de permanence.

Il se déclare l'auteur du vol de 2000 francs commis la nuit du 15 au 16 mai à l'église de La Marlière.

Il a pénétré dans cette église en fracturant la porte d'entrée à l'aide d'un burin. Puis, dans la sacristie il a dérobé les 2000 fr. qui se trouvaient dans un tiroir.

Un grave accident rue de Roubaix

Vendredi, vers 8 h. 1/4 du matin, la petite Elise Fontaine, 7 ans 1/2, passant rue de Roubaix, voulut grimper sur le camion du peignage de Mme veuve Fquan-Leman, qui, pour se garer du tramway venant de la Place, cotoyait en ce moment la bordure du trottoir. L'enfant manqua son coup et roula sur le sol.

Son pied gauche fut pris sous la roue de derrière du lourd véhicule, chargé de 4.000 kilos de laine en balles et, cela se conçoit, littéralement réduit en bouillie. Le conducteur du camion ne s'était aperçu de rien, tant l'accident s'était produit avec rapidité. Ce n'est qu'aux cris des passants qu'il arrêta son attelage.

M. Paul Henteon, mécanicien, employé chez MM. Legrand et Cie et demeurant à Roubaix, rue Marengo, 15, releva la pauvre enfant, qui perdait du sang en abondance, et la transporta dans la loge du concierge de la filature Scalabre. C'est là que les docteurs Catteau et Fichaux vinrent donner les premiers soins à la victime qu'ils firent ensuite transporter à l'Hôtel-Dieu. Tout le pied gauche, sauf le talon a dû être amputé.

Les parents de la jeune Elise Fontaine habitent rue Parmentier, cour Honoré. Le père est ouvrier laveur au peignage Bossut, à Roubaix.

Comme l'Espagne et le Portugal

« La République française, comme l'Espagne, comme le Portugal, se décide enfin à se débarrasser de la vermine cléricale ».

C'est le *Réveil* qui faisait hier cet heureux rapprochement. On ne peut vraiment nous offrir de plus encourageants exemples.

Oui, comme les nations en pleine décadence, comme l'Espagne qui vient de lâcher le dernier lambeau de son immense empire colonial, comme le Portugal tombé au-dessous de tous les pays de l'Europe et qui a tout perdu même l'honneur, en se faisant — pour dettes — l'esclave de l'Angleterre ;

Oui, comme ces malheureuses nations, la France fait la guerre aux religieux.

Mais l'Angleterre, mais la Belgique, mais l'Allemagne, mais les Etats-Unis, tous ces pays dont la prospérité industrielle et commerciale a pris une extension merveilleuse, ne font pas la guerre aux religieux.

Au contraire, ils les accueillent avec empressement et sont trop heureux d'utiliser les ressources incomparables de dévouement qu'offrent les ordres monastiques, au triple point de vue intellectuel, moral et social.

Et si l'on n'était, au *Réveil*, sourd comme qui ne veut pas entendre et ignorant comme qui ne veut rien savoir, on se rappellerait que l'Espagne regorgeait de moines au temps de sa prospérité inouïe, quand le soleil ne se couchait pas sur ses possessions, et qu'elle n'est entrée dans la voie de la décadence qu'à partir du jour où elle a commencé, contre les Ordres religieux, cette longue guerre dans laquelle elle achève de se consommer.

On saurait de même que le Portugal, au temps de son admirable puissance, était également couvert de monastères et que, là aussi, les premiers pas vers la décadence ont coïncidé avec les premières persécutions religieuses fomentées par les sectes.

On n'a donc jamais ouvert un livre d'histoire au *Réveil* ?

C'est la vermine maçonnique qui ronge et dévore ces deux infortunés pays : voilà la vérité.

Vraiment la feuille judéo-socialiste offre à la France de bien jolis modèles.

Il est vrai qu'on aime tant la Patrie dans cette succursale de la Synagogue !

DEM.

LE NORD A LOURDES

Le Comité des pèlerinages du Nord, nous prie d'annoncer que l'époque du pèlerinage diocésain à Notre-Dame de Lourdes est définitivement fixée.

Il aura lieu du dimanche 8 au samedi 14 septembre.

Ceux qui désirent en faire partie peuvent dès maintenant prendre leurs dispositions pour cette époque.

Le comité met à leur disposition dix trains dont quelques-uns, notamment les trains des malades, partiront le 8 septembre dans l'après-midi, et les autres le lundi 9, dans la matinée.

Nous ferons connaître ultérieurement l'horaire des différents trains, les adresses des correspondants et les autres renseignements que nous communiquera le Comité.

Simple Avis

Nous engageons les citoyens Delory, Carrette, Desbarbieux, Selle et autres généraux du Parti ainsi que leurs officiers et sous-officiers à lire en seconde page de la *Croix* d'aujourd'hui

PROPRIÉTAIRE HONTEUX

Ils seront heureux de compatir aux tribulations d'un éminent *frère de misère*, et lui enverront leurs condoléances les plus vives.

Pauvre frère de misère ! Il est en train de jouer un premier rôle dans « Les tribulations d'un propriétaire », pièce qui ne manquera pas de faire grosse recette à la prochaine saison.

Lisez la *Croix*, citoyens ; vos feuilles ne vous disent rien de ces événements *intéressants*.

LE CRIME de FACHES-THUMESNIL

M. Davaine, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Flahaut, s'est transporté, hier après-midi, à Faches-Thumesnil, pour y poursuivre l'enquête sur l'infanticide dont s'est rendue coupable une jeune fille du pays, Céline Lantoing.

CAMBRAI

A l'Archevêché

Lundi 24, à 8 h. 1/2 du soir, les hommes de la ville sont invités à se rendre à l'archevêché pour présenter à Leurs Grandeurs Mgr Sonnois et Mgr Monnier l'expression de leur respectueuse sympathie.

Après les incidents que chacun connaît, cette pacifique manifestation s'imposait.

Nous sommes persuadés que, nombreux, nos concitoyens tiendront à désavouer publiquement les actes révoltants d'illégalité dont nos vénérés prélats ont été les victimes.

Un groupe de catholiques.

Nous sommes heureux de constater, par un grand nombre de nouvelles cures, que les *Dragées Beck* continuent à produire leur merveilleux effet dans les Affections Goutteuses et Rhumatismales. Le soulagement est **immédiat** et la guérison radicale est **certaine** au bout de 2 ou 3 jours. Prises de temps en temps, grâce à leur action éminemment éliminatrice de l'acide urique, elles préviennent les accès. — Le prospectus est envoyé franco sur demande au Directeur de la Droguerie médicale du Nord, à Le Cateau (Nord). — Prix, 5 francs. 6

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

LÉONCE-CHARLES-DÉSIRÉ-MARIE

MASSON

Avocat, décédé à Hazebrouck, le 18 juin 1901, à l'âge de quarante ans, muni des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service solennels** qui auront lieu le samedi 22 juin, à dix heures et demie, en l'église paroissiale de Notre-Dame de Lourdes, à Hazebrouck.

L'assemblée chez M. Masson-Beau. 980

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Mademoiselle

LÉONIE-MARIE-MÉLANIE

PARMENTIER

Présidente des Enfants de Marie de la Réunion du Saint-Cœur-de-Marie (Faubourg des Postes), pieusement décédée à Lille, le 20 juin 1901, dans sa trente-cinquième année, munie des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service** de troisième classe, qui auront lieu le lundi 24 dudit mois, à neuf heures, en l'église du Saint-Cœur-de-Marie (Faubourg des Postes), sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière du Sud, pour y être inhumé.

(Les Laudes seront chantées la veille, à cinq heures du soir.)

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Notre-Dame-de-Réconciliation, à huit heures trois quarts.

L'Obit du mois sera chanté, au Maître-Autel de ladite église, le lundi 22 juillet, à neuf heures.

L'Association des Enfants de Marie fera célébrer une *Messe funèbre* le dimanche 30 juin, à sept heures.

Les Dames sont priées d'y assister.

On est prié de n'apporter ni fleurs ni couronnes. 22.23j.—9

POUR VOUS DÉSALTÉRER

immédiatement et agréablement

et vous réconforter en même temps, prenez un verre de **VIN** de

Banyuls-Trilles à l'Eau

Cet excellent apéritif, soigneusement préparé avec du **VIEUX VIN de BANYULS** et le meilleur **QUINQUINA**, et si apprécié par le corps médical tout entier, se trouve dans

TOUS LES CAFÉS et LES BONS ESTAMINETS

Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette.

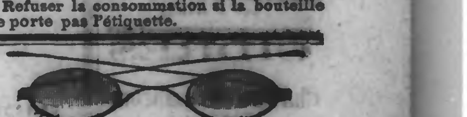

Comptoir Scientifique du Nord

32, rue *Faidherbe* (ancienne rue de la Gare) *à Lille*

Jumelles, Longues-vues, Lunettes Pince-nez, etc.

Exécution des ordonnances de MM. les Oculistes

La Maison se charge de toutes les réparations.

Vous souffrez de maux de tête, de pesanteurs d'estomac ; vous avez des insomnies, des migraines et vous en cherchez la cause ; une mauvaise digestion occasionne toutes ces douleurs Une cuillerée à bouche de **Vin Gebert à la Pepsine et à la Diastase**, vous guérira complètement. Le flacon **3 fr.**

Pharmacie Centrale, de Lille, 26, rue Esquermoise

ECHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. l'abbé Dervaux, curé de Moncheaux, est transféré à Lécluse.

M. l'abbé Flament, pro-curé à Forest, est nommé curé à Moncheaux.

JULES GUÉRIN MALADE

On reçoit de Clairvaux de graves nouvelles de la santé de Guérin.

Le vaillant Prisonnier s'est beaucoup affaibli dans la réclusion absolue à laquelle l'a condamné ce long hiver.

La courette, sorte de fossé, entourée de hauts murs, où Guérin pourrait prendre l'air, est dangereuse pour lui, car le soleil n'y pénètre jamais et l'atmosphère y est toujours humide.

Le Prisonnier est obligé de se promener dans une galerie fermée, large de trois mètres et longue de huit. Ce régime dure depuis « *deux années* » et, quelle que soit son endurance et son énergie, Guérin voit ses forces diminuer de jour en jour.

Il est continuellement en proie à une fièvre intense, et le médecin de la prison ne cache pas son inquiétude. Pendant ce temps sa vieille mère, pleine d'angoisse, est également clouée sur un lit de douleurs.

Guérin ne partage pas les opinions du ministère de Waldecq-Rousseau ; c'est un crime digne de mort, paraît-il.

LE NOUVEL HORAIRE DES TRAINS

Le régime d'été commence pour la Compagnie du Nord, le 1er juillet.

Le nouvel horaire des trains vient de paraître. Nous y remarquons aussitôt que le train direct du matin, pour Boulogne nous est rendu. Départ de Lille à 7 h. 10, arrivée à Boulogne, à 10 h. au lieu de 11 h. 47.

C'est très aimable à la Compagnie de rétablir les relations directes entre Tourcoing, Roubaix, Lille et Boulogne.

Elle serait plus aimable encore si elle vou-